

# Contrôle - forfait Commune □

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Z1MZeWDzqpoa7zzlyKulv5aS7oojtdmn/edit?gid=244010700#gid=244010700>

## 2. Forfait Commune

### Description

Contribution des communes au financement des établissements de types maternelle et élémentaire.

Données calculées sur la base de mois de l'exercice vs durée de la convention.

Le contrôle permettra de justifier les montants reçus dans les comptes en fonction du calcul du forfait garce au effectifs trimestriel et au valeurs des forfaits communaux par typologies d'élèves.

CATEGORIE <small>Si besoin, pensez à valoriser les avantages offerts dans le cycle correspondant.</small>	COMMUNE								
	Effectif	Taux	Montant convention	Durée convention (en mois)	Nb de mois sur exercice	Montant sur exercice	Reçu sur l'exercice	soit PAR	soit PCA
<b>MATERNELLE</b>									
Elève habitant la commune	10	1 100	11 000	24	12	5 500	6 000	0	500
Elèves habitant une commune de la communauté de commune	1	200	200	12	5	83	1	82	0
+			0			0		0	0
			0			0		0	0
			0			0		0	0
Sous-Total (compléter durée convention et nb de mois...)	5		11 200	36	17	5 583	6 001	82	500
Effectif déclaré sur juridique	50								
Taux d'effectif financé	10	%							
CATEGORIE <small>Si besoin, pensez à valoriser les avantages offerts dans le cycle correspondant.</small>	COMMUNE								
Effectif	Taux	Montant convention	Durée convention	Mois sur exercice	Montant sur exercice	Reçu sur l'exercice	soit PAR	soit PCA	
<b>ELEMENTAIRE</b>									
Elève habitant la commune	10	100	1 000	12	12	1 000	5 000	0	4 000
Elève habitant la métropole	1	200	200	12	12	200	100	100	0
Elève sous dérogation XYZ	1	50	50	24	10	21	10	11	0
+			0			0		0	0
			0			0		0	0
			0			0		0	0
Sous-Total (compléter durée convention et nb de mois...)	9		1 250	48	34	1 221	5 110	111	4 000
Effectif déclaré sur juridique	9								
Taux d'effectif financé	94	%							
<b>Total Forfait Commune</b>						<b>6 804</b>		<b>193</b>	<b>4 500</b>
					N° de Comptes :	7354			
					Valeurs en comptabilité	#ERROR!	44174	44191	
					Vérification	#ERROR!	#ERROR!	#ERROR!	

### Données contenues

Nom de la colonne	Type de données	Description
<b>Categorie</b>	[Text] via repeater	Données entrée par le collaborateur via repeater
<b>Effectif</b>	[Number]	Données entrée par le collaborateur
<b>Taux</b>	[Price]	Données entrée par le collaborateur
<b>Montant Convention</b>	[Price]	Calcul : Effectif * Taux
<b>Durée convention (en mois)</b>	[Number]	Données entrée par le collaborateur
<b>Nb de mois sur exercice</b>	[Number]	Données entrée par le collaborateur
<b>Montant sur l'exercice</b>	[Price]	Calcul : Montant convention * durée / Nb de mois sur exercice
<b>Reçu sur l'exercice</b>	Price	Entrée par le collaborateur
<b>Soit PAR</b>	Price	Calcul : si reçu < montant de l'exercice = montant - reçu sinon 0
<b>Soit PCA</b>	Price	Calcul : si reçu > montant de l'exercice = reçu - montant sinon 0
<b>Sous Total</b>	Price	Calcul somme des défférente catégorie par type de structure
<b>Effectif déclaré</b>	Number	Données reprise de la section effectif par type de structure maternelle et elementaire
<b>Taux d'effectif financé</b>	Percent	Calcul : Sous totak effectif / Effectif déclaré
<b>Total forfait commune</b>	Price	Calcul : somme de maternelle + élémentaire
<b>N° Compte</b>	Range	Par défaut 7354 pour le forfait 44174 pour le PAR et 44191 pour le PCA mais modifiable
<b>Valeur en Comptabilité</b>	Price	Calcul : Somme des soldes des comptes contenus dans les range de comptes

<b>Vérification</b>	Price	Calcul : Ecart Valeur en comptabilité et total forfait région
---------------------	-------	---

Alerte : Si la vérification est différente de 0, une alerte visuelle l'indique

#### **Données entrées par m'utilisateur :**

- Catégories ( Via un Repeater)
- Effectifs
- Taux
- Durée de convention
- Nb de mois sur l'exercice
- Reçus
- N° de comptes (Range modifiable par n'importe quel range dans les 7 *pour le forfait commune et 4 pour les PCA ou le PAR*)

#### **Données renseignée automatiquement :**

- Effectifs déclaré sur juridique ( à reprendre du contrôle juridique pour les structure de type maternelle et élémentaire)
- N° de comptes Forfait commune (Range compte 7354\* modifiable par n'importe quel range dans les 7\*)
- N° de comptes PAR (Range compte 44174\* modifiable par n'importe quel range dans les 4\*)

## Sources des données

- Extraction des balances comptables (Issu du FEC)

## Utilisation

Entrer les effectifs par trimestre et catégorie, les valeurs des forfait par catégorie, les montant reçus et les ranges de comptes via un repeater.

## 3. Forfait Commune - Droit

# Description

C'est onglet est un onglet informatif. On va simplement rappeler les règles de droit qui s'appliquent pour le forfait commune.

Cette page sera inchangé quelque soit le dossier ou l'exercice

<b>Principe :</b>			
- <b>Règle de droit :</b> Pour l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.			
- <b>Calcul :</b> Calcul par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques de la commune ou, à défaut, du coût de fonctionnement moyen relatif à l'externat des écoles publiques du département, qui est ensuite définitivement voté et approuvé par le conseil municipal de la commune			
<b>Aménagement – La loi CARLE</b>			
- <b>Règle de droit :</b> La loi Carle stipule que la mise à la charge de la commune de résidence des familles le financement de la scolarisation des élèves, lorsque ceux-ci sont scolarisés dans des écoles privées sous contrat d'une autre commune.			
- <b>Conditions :</b> Absence de capacités d'accueil suffisantes dans une école publique de la commune de résidence. A défaut, doit se justifier par : « Des contraintes dues aux obligations professionnelles des parents ; la commune de résidence n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants. » ou « L'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune » ou « L'existence de raisons médicales »			
- <b>Calcul contribution due par la commune de résidence :</b> Calcul en référence au coût moyen d'un élève externe scolarisé dans les écoles publiques de la commune d'accueil. Cependant le montant dû ne peut être supérieur au coût qu'aurait représenté pour la commune de résidence l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques.			
<b>ATTENTION :</b> Font l'objet d'une contribution obligatoire de la commune résidence seules les dépenses de fonctionnement.			
- <b>Paiement/Versement de la contribution :</b>			
- Si la commune d'accueil prend en charge les dépenses de fonctionnement pour les élèves résidents et non-résidents ; Versement de la contribution à la commune d'accueil			
- Si la commune d'accueil ne prend en charge que les dépenses de fonctionnement pour les élèves résidents ; Versement de la contribution à l'organisme gestionnaire de l'établissement privé directement			
<b>Litige</b>			
En cas de litige, les établissements pour assigner en justice une commune doivent saisir la chambre régionale des comptes, saisine à l'occasion de laquelle il appartient au préfet de justifier du caractère obligatoire et du montant des sommes dues par la commune.			
<b>Litiges récents</b>			
<b>Parties</b>	<b>Faits</b>	<b>Règle de droit</b>	<b>Conclusion</b>
Demandeur : OGEC – CLAMECY	Absence de versement	« La contribution par élève mise à la charge de chaque commune ne peut être supérieure au coût que représenterait un élève si il avait été scolarisé dans une école publique de sa commune de résidence. »	La commune de Romorantin Lanthenay a été condamnée au versement des sommes réclamées par l'OGEC de CLAMECY soit 360.39 euros par élève et par année scolaire
Défendeur : Commune de Romorantin Lanthenay			
Demandeur : AEP SAINT MARTIN SAINTE THERESE	Insuffisance de versement	« Le forfait doit être égal au coût moyen d'un élève scolarisé dans une école publique de la commune, pour chacun de ses élèves résidant dans la ville. »	Condamnation de la commune de Arques au versement de 60 000 euros
Défendeur : Commune de Arques			
Demandeur : Ecoles privées des communes de Lille, Lomme et Hellemmes	Insuffisance de versement	« Prise en charge par la ville de Lille pour tous les enfants lillois, lommeois et hellemmois scolarisés dans les écoles privées de Lille, Lomme, Hellemmes »	Accord de versement aux écoles ayant subi le préjudice d'une somme totale de 5 millions d'euros
Défendeur : Ville de Lille			
Feuille informatives			
Ce n'est que de la documentation pas de form			

## Sources des données

- Extraction des balances comptables (Issu du FEC)

## Utilisation

Entrer les effectifs par trimestre et catégorie, les valeurs des forfait par catégorie, les montant reçus et les ranges de comptes via un repeater.

## 4. Onglet "COMPTE"

La feature se base sur la même logique que **l'affichage dans le Cycle A**

- Lister les comptes **7354\***

---

Revision #5

Created 10 February 2025 22:33:26 by Johnny.j

Updated 7 March 2025 16:35:46 by Claire.a